

POSTULAT N° 38 (2011-2016)  
RAPPORT FINAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU 27 MAI 2013

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, résume, au nom du Conseil communal, le rapport suivant :

*"En séance du 30 avril 2012, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 38 de M. C. Schenker, au nom du groupe DC/VL, et de 18 cosignataires, lui demandant de tout mettre en œuvre pour que les institutions au sein desquelles la Ville est représentée, lorsqu'elles sont majoritairement financées par les deniers publics et qu'elles sont employeurs, appliquent les échelles de traitement des collectivités publiques.*

Réponse du Conseil communal

*Le Conseil communal s'efforce dans la mesure de ses moyens qu'il y ait utilisation d'un barème salarial juste et équitable et le cas échéant, il propose celui qui est appliqué à la Ville de Fribourg, ainsi que l'appui de son Service des relations humaines.*

*Toutefois, il est utile de relever que le plus souvent, la Ville n'est qu'une des instances participant au soutien financier desdites institutions. Dans un tel contexte, elle n'a que la possibilité de proposer et ce, dans la mesure où elle est impliquée dans les processus d'engagement, ce qui n'est de loin pas toujours le cas.*

Conclusion

*Bien que le Conseil communal s'efforce de mettre en œuvre cette politique, il doit également reconnaître les limites de sa compétence en la matière. Certes, il est bailleur de fonds pour les instances concernées. Lorsqu'il est également l'employeur, il applique alors sa grille de traitements, mais, lorsqu'il n'est ni l'employeur, ni impliqué dans les processus d'engagements, alors les décisions prises sont manifestement hors de sa sphère de compétence et il ne peut, au mieux, que faire des propositions.*

*Pour compléter cette réponse, j'imagine que M. Schenker avait été particulièrement ému par le cas de Coriolis Infrastructures qui, je le rappelle, n'est pas financé majoritairement par les deniers publics. Il y a des participations, à raison de 20 francs par habitant, des communes partenaires, mais le reste vient du Casino et des spectateurs*